

Le Comité Syndical s'est réuni le 27 avril 2026, à 18h30, à la salle du conseil de la mairie.

**Présents** : Mmes LALLET, RAYMOND  
MM.AUFORT, BIASSE, BONNET, CHANTEREAU, JACQUEMENT, POISON,  
PORTHEAULT, PREVOST, THEILLET.

**Absent excusé** :

M. AUGAY

Arrivée en retard de M. BONNET, pas de vote au 1er et 2ème point.

Élu secrétaire de séance : Jean-Michel AUFORT

**ORDRE DU JOUR :**

1. Validation du Procès-Verbal du 9 avril 2026
2. Vote du CFU 2025
3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
4. Vote du budget primitif 2026
5. Questions diverses

**1. Validation du Procès-verbal du 9 avril 2026**

Validé à l'unanimité

**2. Vote du CFU 2025**

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le **CFU** présente, après la clôture de l'exercice, les résultats de l'exécution du budget par le président. Il retrace les opérations de toutes natures réalisées au cours de l'année.

Le CFU est présenté par le président sortant.

| I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES                 | I  |
|------------------------------------------------------------|----|
| PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE | B1 |

| Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N      |                                            |           |                |                |              |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|-----------|----------------|----------------|--------------|
|                                                                |                                            |           | Investissement | Fonctionnement | Total cumulé |
| Recettes                                                       | Prévision budgétaire totale                | A         | 24 747,10      | 143 392,00     | 168 139,10   |
|                                                                | Recettes réalisées (1)                     | B         | 14 683,97      | 153 398,19     | 168 082,16   |
|                                                                | Restes à réaliser                          | C         | 0,00           | 0,00           | 0,00         |
| Dépenses                                                       | Autorisation budgétaire totale             | D         | 34 741,25      | 160 384,98     | 195 126,23   |
|                                                                | Dépenses réalisées (1)                     | E         | 24 519,63      | 132 592,10     | 157 111,73   |
|                                                                | Restes à réaliser                          | F         | 0,00           | 0,00           | 0,00         |
| Différences entre les titres et les mandats                    | Solde des réalisations de l'exercice (+/-) | G = B - E | -9 835,66      | 20 806,09      | 10 970,43    |
| Résultats antérieurs reportés                                  | Résultats antérieurs reportés (+/-)        | H         | 9 994,15       | 16 992,98      | 26 987,13    |
| Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) | Excédent /déficit                          | G + H     | 158,49         | 37 799,07      | 37 957,56    |
| Différence entre les restes à réaliser                         | Restes à réaliser (+/-)                    | I = C - F | 0,00           | 0,00           | 0,00         |
| Résultat cumulé                                                | Excédent /déficit                          | G + H + I | 158,49         | 37 799,07      | 37 957,56    |

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Président sortant, quitte la salle et ne participe pas au vote.

Délibéré à 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention

### Délibération 2026DELSIV02

### **3. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025**

Les articles L 2311-5 et R 2311-11 et suivants du CGCT fixent les règles de l'affectation du résultat.

#### **Eléments à prendre en compte**

À la clôture de l'exercice, seul le vote du Compte Financier Unique (CFU) par l'organe délibérant constitue l'arrêté des comptes de la collectivité territoriale ([art. L 1612-12](#) du CGCT) et permet de dégager les éléments à prendre en compte pour l'affectation du résultat, à savoir :

- le résultat cumulé de la section de fonctionnement, constitué par le cumul du résultat de l'exercice (cumul des titres émis - cumul des mandats émis) et celui du résultat reporté des exercices antérieurs (déficit ou excédent reporté au 002) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement, constitué par le cumul du solde des émissions de titres et de mandats de l'exercice et du besoin de financement ou de l'excédent de la section de l'exercice précédent (le 001) ;
- les restes à réaliser de la section d'investissement, qui correspondent en dépenses, à celles qui ont été engagées (marché conclu...) mais non mandatées au 31 décembre et, en recettes, à celles qui sont certaines (subvention notifiée, contrat d'emprunt signé...) mais qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Le solde d'exécution de la section d'investissement, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fera ressortir soit un besoin de financement (dépenses supérieures aux recettes), soit un excédent de financement (recettes supérieures aux dépenses). Le besoin de financement éventuel devra alors être prioritairement couvert, par l'organe délibérant, lors de l'affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement.

#### **Voici l'affectation du résultat qui vous est proposée :**

Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 37 799.07 €

La section d'investissement fait apparaître un solde d'exécution cumulé de 158.49 € (001).

Proposition :

- d'affecter le résultat d'exploitation 2025 comme suit :
  - réserve pour le financement de travaux d'investissement 2026, au compte 1068 : 17 000 €
  - conservation du solde 20 799.07 € à la section de fonctionnement (002)
- de reprendre ces résultats au budget primitif 2026.

Délibéré à l'unanimité  
Délibération 2026DELSIV03

#### 4. Vote du budget primitif 2026

| SYNDICAT SIVOM SOLIGNAC LE VIGEN - M57 SIVOM - BP - 2026 |                                                                                      |                            |                              |
|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET                     |                                                                                      |                            | II                           |
| VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS               |                                                                                      |                            | A                            |
|                                                          |                                                                                      | DEPENSES                   | RECETTES                     |
| VOTE                                                     | Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) | 30 852,72                  | 30 694,23                    |
| +                                                        |                                                                                      | +                          | +                            |
| REPORTS                                                  | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)                              | 0,00                       | 0,00                         |
|                                                          | 001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)                     | (si solde négatif)<br>0,00 | (si solde positif)<br>158,49 |
|                                                          | =                                                                                    | =                          | =                            |
| Total de la section d'investissement (2)                 |                                                                                      | 30 852,72                  | 30 852,72                    |
|                                                          |                                                                                      | DEPENSES                   | RECETTES                     |
| VOTE                                                     | Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget                           | 164 329,57                 | 143 530,50                   |
| +                                                        |                                                                                      | +                          | +                            |
| REPORTS                                                  | Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)                              | 0,00                       | 0,00                         |
|                                                          | 002 Résultat de fonctionnement reporté (1)                                           | (si déficit)<br>0,00       | (si excédent)<br>20 799,07   |
|                                                          | =                                                                                    | =                          | =                            |
| Total de la section de fonctionnement (3)                |                                                                                      | 164 329,57                 | 164 329,57                   |
| TOTAL DU BUDGET (4)                                      |                                                                                      | 195 182,29                 | 195 182,29                   |

Validation du projet de budget 2026 présenté après modification apportée à l'article 60621 : augmentation de 1000 € pour l'achat de combustible.

Délibéra à l'unanimité  
Délibération 2026DELSIV04

#### 5. Questions diverses

Question sur la tonte du terrain de foot : proposition de tondre moins souvent et d'éteindre l'éclairage avant la tombée du jour.

Un comité se réunira au mois de juin.

L'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour et les informations et questions diverses ayant été traitées, Monsieur le Président lève la séance à 19h07.

Le Président,  
Stéphane THEILLET

Le secrétaire de séance,  
Jean-Michel AUFORT

